

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix juillet deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 27/06/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre MORLON, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Marie-Hélène BAGNAUD (en remplacement de Gérard BEAUBIER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Arlette DEMAR, Michelle DEMONET (en remplacement Dominique DUNAUD), Camille DUDOGNON, Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Isabelle LEON (en remplacement d'Edith LERENARD), Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement d'Alexandre MAZIN), Monique REIX-BUSSY, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY),

EXCUSES : Jean-Pierre ESTRADE, Jean-Louis BREGAINT, Sylvette CHADELAUD, Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Hubert LEHMANN, Philippe STEYAERT.

Isabelle LEON a été élue secrétaire de séance.

2013 – 101 : EQUIPEMENT PETITE ENFANCE – PLAN DE FINANCEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat

Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2013-058 portant approbations de différents projets de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président rappelle que, par délibération 2013-058, le Conseil Communautaire a approuvé la réalisation d'un équipement communautaire destiné à recevoir les différents services dans le domaine de la petite enfance.

Monsieur le Président expose que ce nouvel équipement abritera un multi-accueil de 20 places (extension possible jusqu'à 24), le Relais Assistantes Maternelles / Lieu d'Accueil Enfants Parents et une ludothèque. Il est également nécessaire d'apporter une réponse aux demandes des administrés en offrant un service pour les enfants de 3 à 5 ans.

Monsieur le Président précise que des demandes de financement ont déjà été déposées et que la Communauté de Communes de Noblat a reçu les réponses suivantes :

- ✓ Conventions de la CAF pour des montants de 205 600 € et 40 000 € ;
- ✓ Conseil Général, dans le cadre des CDDI, pour un montant de 269 200 € ;
- ✓ Etat, dans le cadre de la DETR, un acompte de 100 000 €.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de délibérer pour approuver le nouveau plan de financement tel que précisé dans le tableau ci-dessous :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux (exécution et appel d'offre)	1 104 000	Caisse Nationale d'Allocations Familiales	205 600
Maîtrise d'œuvre (missions et concours), coordonnateur SPS, contrôleur technique..., études, acquisition parcelle...	242 000	Conseil Général (CDDI)	269 200
		Etat (DETR)	269 200
		Conseil Régional (Convention territoriale)	129 600
		Caisse d'Allocations Familiales (RAM/LAEP/Ludothèque/ALSH)	40 000
		Autofinancement (Communauté de Communes de Noblat)	432 400
		Dont Prêt CAF	150 000
TOTAL € HT	1 346 000	TOTAL € HT	1 346 000

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par
29 voix pour, 0 contre et 0 abstention**

Approuve le plan de financement comme présenté dans le tableau ci-dessus,

Sollicite le solde, soit 169 200 €, de la subvention de l'Etat au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 20 % de la dépense totale soit 269 200 €,

Sollicite une subvention du Conseil Régional du Limousin à hauteur de 129 600 €,

Donne tout pouvoir à Monsieur le Président pour l'obtention de ces subventions.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 11 juillet 2013

Certifié exécutoire
Reçu à la Préfecture
Le :
Publié ou notifié
Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Bienvenue Jean-Claude LEBLOIS RT / COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

[Accueil](#) | [Administration](#) | [Préférences](#) | [Aide](#)
[Déconnexion](#)
[Actes en cours](#) [Création d'acte](#) [Recherche](#)

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Accusé de réception préfecture

 Imprimer  Envoyer

Objet de l'acte : EQUIPEMENT PETITE ENFANCE- PLAN DE FINANCEMENT

Date de transmission de l'acte : 12/07/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 12/07/2013

Numéro de l'acte : 2013-101 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130710-2013-101-DE

Date de décision : 10/07/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires